



Achat d'un appartement en résidence hôtelière

Par **danielle**, le **22/08/2008** à **17:31**

j'ai acheté un appartement dans une résidence hôtelière, avec récupération de tva amortissable sur 20 ans environ, j'ai signé un bail locatif gestion sur 9 ans, ce bien a été acquis en pleine propriété.

au terme des 9 ans, un notaire m'a dit que je devrai renouveler le bail à cette société ou a une autre, mais que dans tous les cas, mon appartement sera toujours une résidence hôtelière, j'avais bien compris que c'était un placement à long terme, mais je croyais que si je remboursais la tva au prorata des années restant à courrir, je pourrais revendre mon appartement, ce notaire me dit que non ! et qu'en fait je ne pourrai jamais jouir de cet appartement. qui peut m'éclairer ?